



## EXTRAIT DU REGISTRE DES

# Délibérations du conseil municipal

*Séance du 4 décembre 2023*

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni le 4 décembre 2023 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Marion BLONDEAU pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Elodie MELET, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Lydie CHANEZ à Jérôme SERRETTE

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY

---

### **Objet : Organisation des temps scolaire et périscolaire à partir de la rentrée 2024-2025**

Le conseil d'école a majoritairement (8 pour, 2 contre, 5 absentions) décidé de demander une dérogation à l'organisation des temps scolaires pour répartir les 24 heures de classes non plus sur 9 demi-journées (dont le mercredi matin) mais sur 8 demi-journées. Les horaires scolaires proposés par le conseil d'école sont les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h et 13h50-16h20.

M. le Maire indique qu'il doit rendre un avis favorable ou défavorable sur cette demande de dérogation avant de la transmettre à l'Inspection académique, qui étudiera le dossier et vérifiera la faisabilité, en particulier concernant les transports scolaires gérés par la Région.

M. le Maire et Marion BLONDEAU, adjointe au maire, précisent que la modification des jours et horaires de l'école aura des conséquences non négligeables pour la Commune sur plusieurs points :

- Perte de la subvention annuelle « rythmes scolaires » de l'État (7 200 € en 2023)
- Réorganisation des jours et horaires de travail des agents communaux (ATSEM, agent d'entretien...)
- Nouvelle organisation du centre périscolaire au niveau des créneaux, des activités, des tarifs, avec incertitude sur les conséquences financières... Une première rencontre a d'ailleurs eu lieu entre la Commune et l'association Arc-en-Ciel pour dessiner de premières pistes d'organisation.

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023



ID : 039-200057115-20231204-DCM\_20231204\_03-DE

Les élus ont débattu de cette question et des motifs amenant à cette demande de dérogation (activités extrascolaires, organisation des familles, rythme de travail des personnels...). Tout en notant que ces motifs ne devraient être que complémentaires à l'intérêt supérieur des apprentissages des élèves, le conseil municipal, à l'unanimité, charge M. le Maire d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation et aux horaires proposés.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Florent SERRETTE